

COMMUNIQUE DE PRESSE

Groupe News Participations
Siège social : 12 rue d'Oradour-sur-Glane
75015 Paris

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS REMBOURSABLES (« BSAAR ») DE NEXTRADIOTV

PRIX DE L'OFFRE :

37 euros par action

23,28 euros par BSAAR



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Groupe News Participations (« **Groupe News Participations** ») en application de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de la présente offre publique d'achat simplifiée, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs titres à l'offre publique ne représenteraient pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de NextRadioTV, Groupe News Participations a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de cette offre publique, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire moyennant une indemnisation de 37 euros par action NextRadioTV et de 23,28 euros par BSAAR NextRadioTV, étant précisé que cette procédure de retrait entraînera la radiation des actions NextRadioTV.

Groupe News Participations a également l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de la présente offre publique, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les BSAAR non apportés à l'Offre si les actions de NextRadioTV non apportées à l'Offre et les actions susceptibles d'être émises à la suite de l'exercice des BSAAR non présentés à l'offre publique, ne représentent pas plus de 5% de la somme des titres de capital de NextRadioTV existants ou susceptibles d'être créés.

Paris, France, le 11 janvier 2016 – En application de l'article L. 612-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, Groupe News Participations annonce avoir obtenu le visa de l'AMF portant sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Groupe News Participations et visant les actions de NextRadioTV au prix de 37 euros par action et les BSAAR de NextRadioTV au prix de 23,28 euros par BSAAR (l'« **Offre** »). L'Offre sera le cas échéant suivie d'un retrait obligatoire.

La note d'information publiée par Groupe News Participations a reçu le visa n° 16-009 de

l'AMF, en date du 7 janvier 2016, en vertu de la décision de conformité rendue ce même jour.

L'Offre sera ouverte pour une période de 15 jours de négociation. La date d'ouverture et la date de clôture de l'Offre seront publiées dans un avis AMF. Les actionnaires de la société NextRadioTV qui souhaitent apporter leurs actions ou leurs BSAAR dans le cadre de l'Offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité, dépositaire de leurs actions ou de leurs BSAAR, un ordre de vente au plus tard le dernier jour de l'Offre.

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe News Participations, a été déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public le 8 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information visée par l'AMF et le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe News Participations sont disponibles sur le site internet de la société NextRadioTV (<http://www.nextradiotv.com>) et sur celui de l'AMF (<http://www.amf-france.org>), et peuvent être obtenus sans frais auprès de BNP Paribas, 4 rue d'Antin, 75002 Paris, France.

L'accès à la note d'information et à tout document relatif à l'Offre peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Groupe News Participations décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.

Il est recommandé aux actionnaires et autres investisseurs de prendre connaissance des documents relatifs à l'Offre avant de prendre une quelconque décision relative à l'Offre.